

JE SUIS UN ENFANT

Fiche
d'objectifs

→ *Quels sont les droits et les devoirs des enfants ?*

Mots-clés :
Identité,
prénom,
patronyme,
filiation,
registre
d'état civils,
droits.

I- J'AI UNE IDENTITE

- Chacun d'entre-nous est unique : les éléments qui nous permettent d'être reconnu constituent notre identité.
- A la naissance, tout enfant reçoit un prénom et un patronyme. Le patronyme de l'enfant correspond à sa filiation (l'enfant porte le nom de son père, de sa mère ou les deux).
- Dans les trois jours qui suivent la naissance, l'enfant est inscrit sur les registres de l'état civil du lieu où il est né.


Cela permet à l'enfant d'avoir une existence officielle et d'avoir des droits: être soigné, aller à l'école, être protégé par l'Etat (art7 de la CIDE)


VOCABULAIRE

- le patronyme : le nom officiel d'une personne qu'elle conserve toute sa vie (sauf en cas d'adoption ou de demande officielle auprès du tribunal).
- le nom d'usage : le nom qu'une personne utilise dans sa vie quotidienne (ex : nom du mari pour une femme mariée).

- un acte d'état civil : un papier officiel qui prouve l'identité d'une personne.
- la filiation : le lien de parenté qui unit l'enfant à ses parents.

II- JE SUIS UN MINEUR


 Mots - clés :
Mineur,
responsables
légaux,
protéger,
éduquer.


- Toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un enfant. En droit, on parle de mineur.
- L'enfant est sous l'autorité de ses responsables légaux ( art371-1 du code civil) : père, mère ou tuteur. L'enfant doit obéir à ses parents.
- Les parents ont l'obligation de protéger et d'éduquer leur enfant.

VOCABULAIRE :

- un mineur : une personne de moins de 18 ans

III- J'AI DES DROITS ET DES DEVOIRS SPECIFIQUES

- DES DROITS : l'enfant doit être protégé. Si ses parents ne le font pas, c'est à l'Etat (par exemple l'assistante sociale ou le juge des enfants) de prendre des mesures pour protéger les enfants ( art3-2 de la CIDE).

 Mots clés :
Droits,
devoirs,
respecter.

- DES DEVOIRS : comme les adultes, l'enfant doit respecter les lois. Dans sa famille, la loi dit qu'il doit respecter ses parents (📄art371 du code civil).

VOCABULAIRE

- une incivilité : un manque de politesse